

Table des matières

Insuffisance rénale chronique terminale	2
Dialyse chronique	6
Dialyse courte	10
Hémodialyse chronique	14
Dialyse péritonéale chronique	18
Suivi de transplantation rénale	22



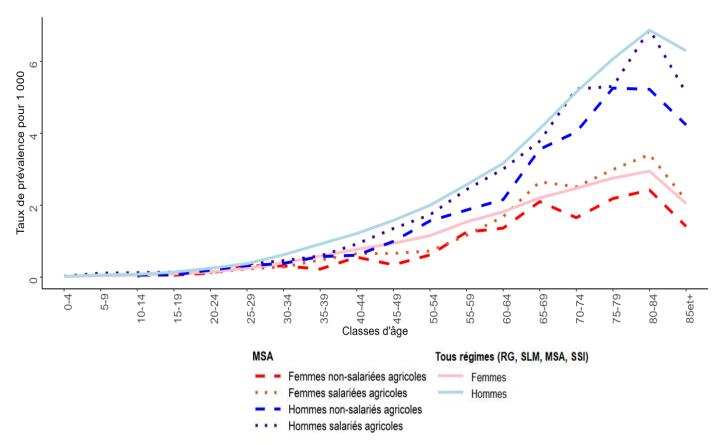
Insuffisance rénale chronique terminale

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 4 697
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : 0,59 %
- Taux de prévalence : 1,6 ‰
- Âge moyen: 69,3 ans Âge médian: 71 ans
- Répartition hommes/femmes: 68,6 % / 31,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 671

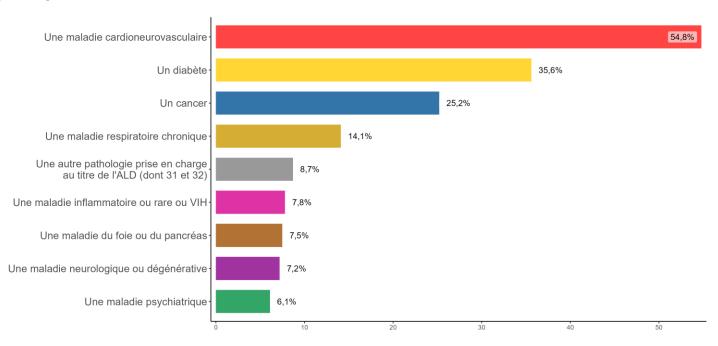
Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

83 % des assurés pris en charge pour *Insuffisance rénale chronique terminale*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

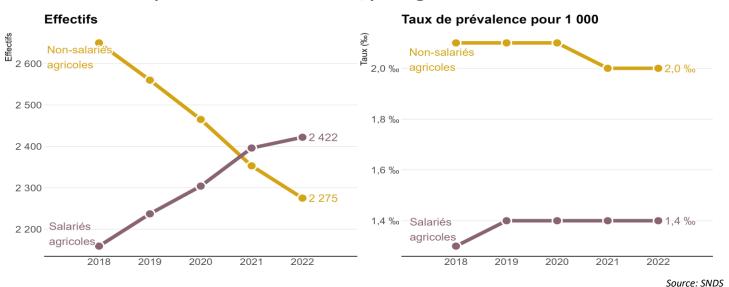
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 275	74,7	***
Salariés	2 422	92,4	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants Coût au régin agricole	
4 697	251 156 481€

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



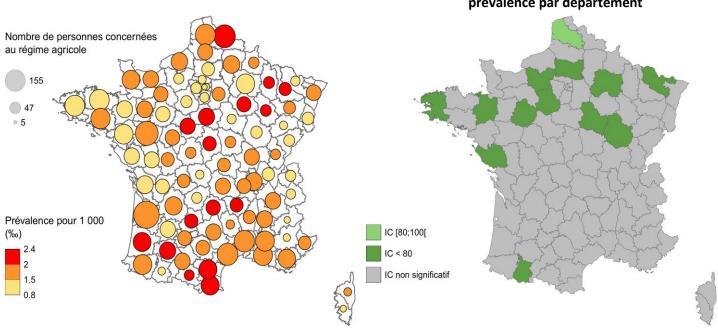
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



Répartition géographique

Prévalence brute par département

Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS



Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G11 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition Insuffisance rénale chronique terminale (IRT_CAT_CAT) :

Regroupement des pathologies dialyse chronique, transplantation rénale et suivi de transplantation rénale

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie

Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



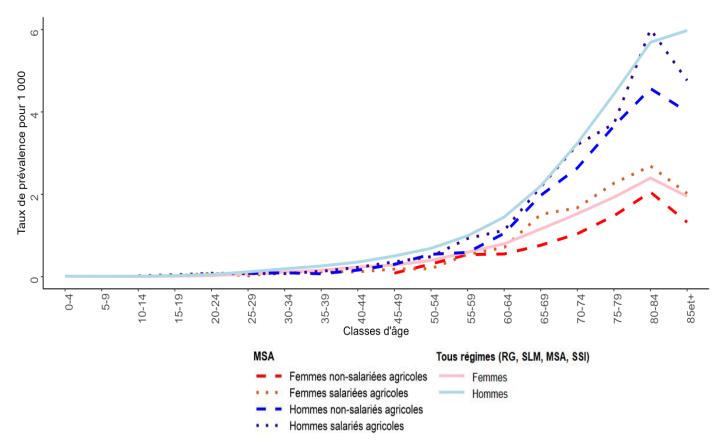
Dialyse chronique

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 881
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : 1,47 %
- Taux de prévalence : 1 ‰
- Âge moyen : 74,8 ans Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 67,3 % / 32,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 585

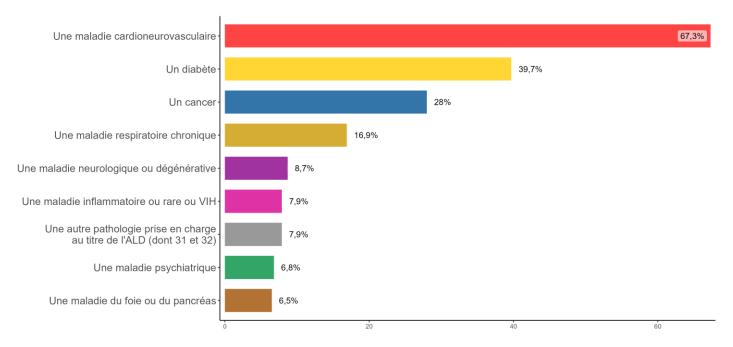
Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

90,6 % des assurés pris en charge pour Dialyse chronique, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

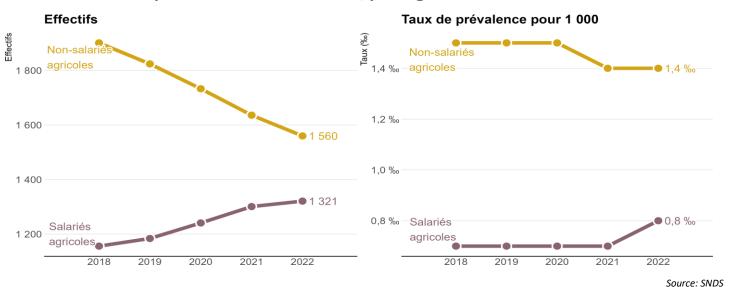
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 560	74,1	***
Salariés	1 321	92,6	***

Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants Coût au régim agricole		
2 881	214 498 926€	

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



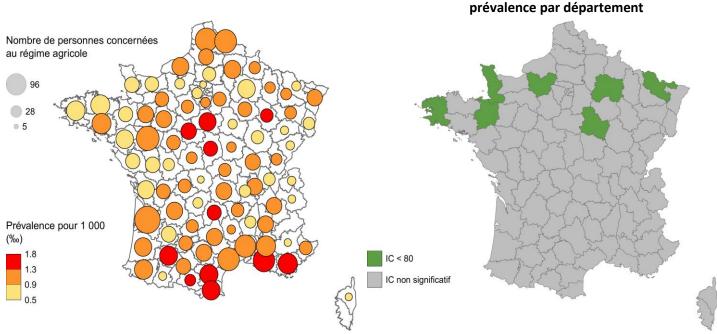
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



Répartition géographique

Prévalence brute par département

Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de



Source: SNDS



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G11 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition Dialyse chronique (IRT_DCH_CAT) :

Personnes ayant une durée de traitement d'au moins 45 jours en hémodialyse ou au moins 1 jour en dialyse péritonéale au cours de l'année n, et/ou personnes ayant au moins 1 jour d'hémodialyse (et moins de 45 jours) au cours de l'année n et une durée de traitement d'au moins 45 jours d'hémodialyse ou au moins 1 jour en dialyse péritonéale au cours de l'année n-1. La transplantation rénale dans l'année prime sur le suivi de transplantation rénale, qui prime sur la dialyse chronique : une personne en suivi de transplantation rénale (avec rejet du greffon), chez qui on redémarre une dialyse puis qui bénéficie d'une transplantation rénale, est considérée comme transplantée au cours de l'année n (et non en suivi de transplantation rénale ni dialysée), du fait des dépenses importantes afférentes à la transplantation rénale

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie

• Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Dialyse courte

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 279

Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 7,49 %

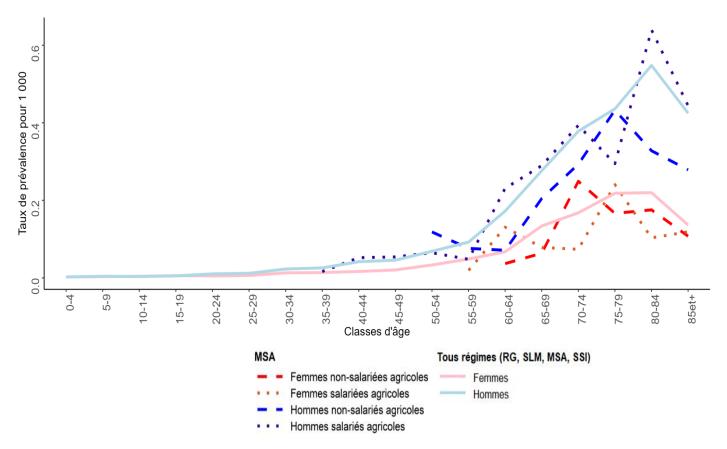
Taux de prévalence : 0,1 ‰

Âge moyen: 73,2 ans – Âge médian: 74 ans

Répartition hommes/femmes : 71,7 % / 28,3 %

Nombre de nouveaux cas en 2022 : 274

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



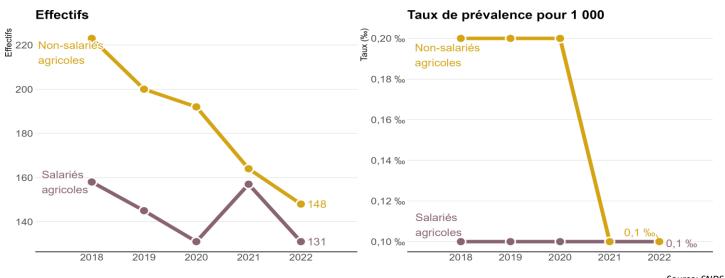


Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	148	76,0	***
Salariés	131	90,7	Non significatif

Source: SNDS

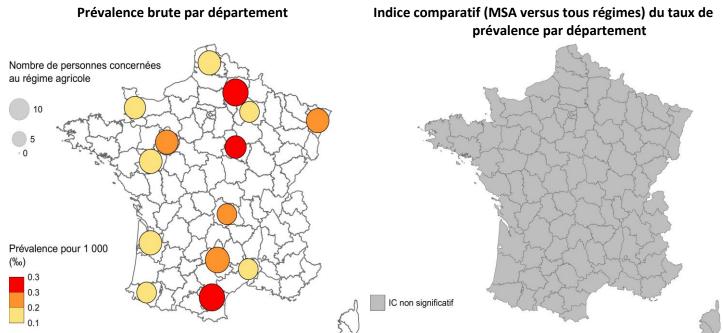
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Répartition géographique



Source: SNDS



Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G11 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition Dialyse courte (IRT_DCO_IND) :

Personnes ayant eu au cours de l'année n entre 1 et 44 jours d'hémodialyse, sans 45 jours ou plus d'hémodialyse au cours de l'année n-1 et sans dialyse péritonéale au cours des années n ou n-1

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie

Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



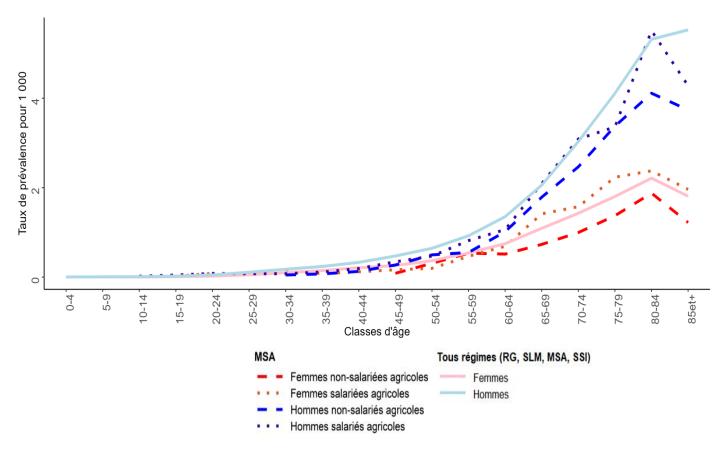
Hémodialyse chronique

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 674
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : 1,21 %
- Taux de prévalence : 0,9 ‰
- Âge moyen: 74,8 ans Âge médian: 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 67,1 % / 32,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 530

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



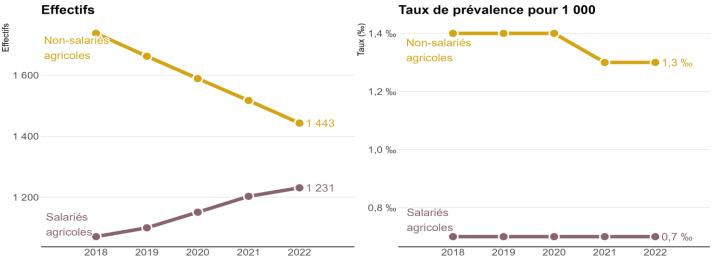


Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 443	73,8	***
Salariés	1 231	92,9	***

Source: SNDS

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Répartition géographique

Prévalence brute par département Nombre de personnes concernées au régime agricole 91 25 5 Prévalence pour 1 000 (%o) 1.8 1.2 0.8 0.4

Source: SNDS



Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G11 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition Hémodialyse chronique (IRT_DCH_HDC) :

Personnes en dialyse chronique ayant eu de façon prépondérant une hémodialyse (plus de 50% de son temps de dialyse)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie

Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



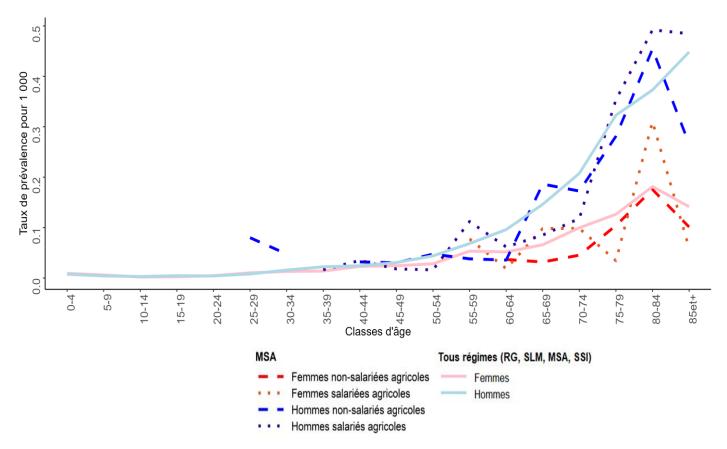
Dialyse péritonéale chronique

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 207
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : 4,51 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen: 74,4 ans Âge médian: 79 ans
- Répartition hommes/femmes : 69,1 % / 30,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 71

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



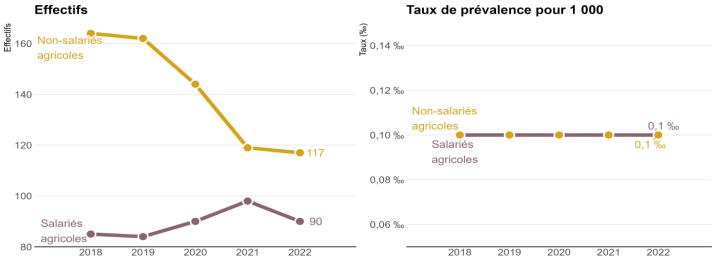


Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	117	78,9	**
Salariés	90	89,3	Non significatif

Source: SNDS

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



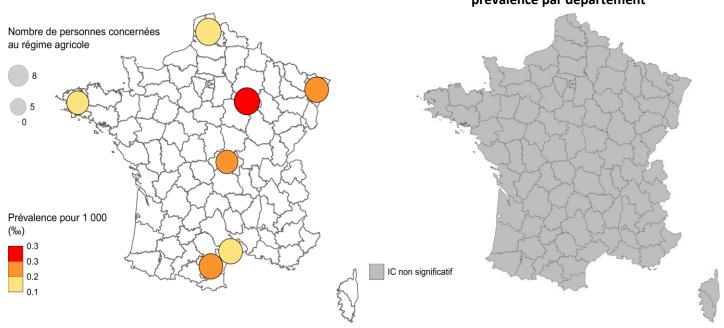
^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Répartition géographique

Prévalence brute par département

Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G11 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition Dialyse péritonéale chronique (IRT_DCH_DPC) :

Personnes en dialyse chronique ayant eu de façon prépondérant une dialyse péritonéale (plus de 50% de son temps de dialyse)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie

Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



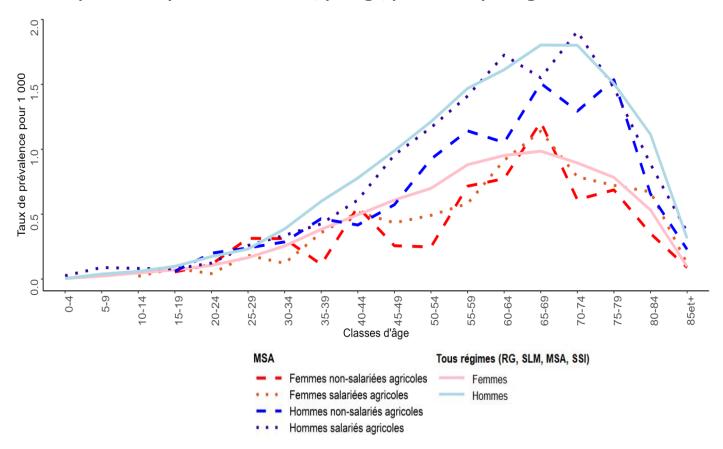
Suivi de transplantation rénale

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 705
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 1,21 %
- Taux de prévalence : 0,6 ‰
- Âge moyen: 61,1 ans Âge médian: 63 ans
- Répartition hommes/femmes: 70,3 % / 29,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 214

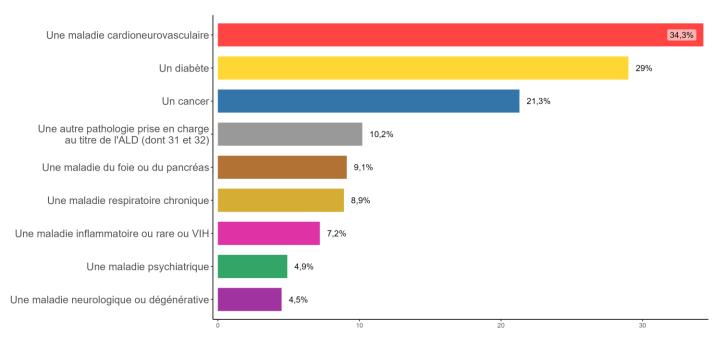
Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

71,1 % des assurés pris en charge pour Suivi de transplantation rénale, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

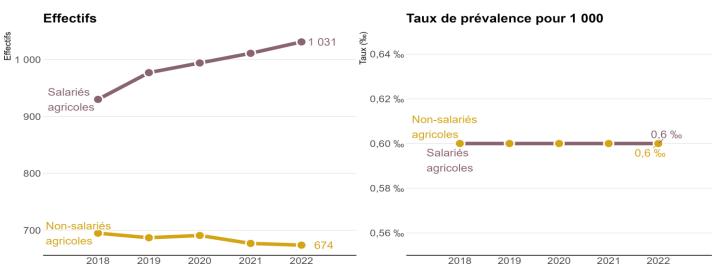
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	674	76,6	***
Salariés	1 031	92,9	**

Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants Coût au régim agricole		
1 705	27 306 739€	

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

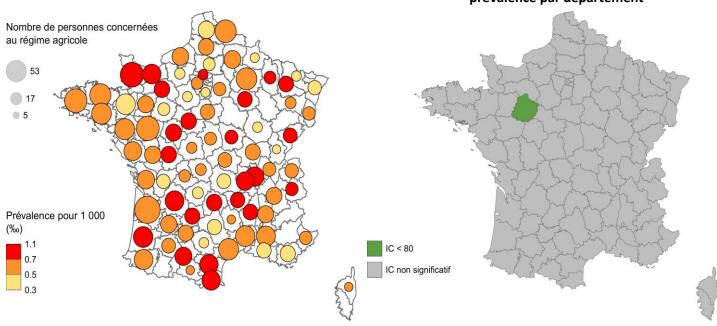


Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS



Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G11 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition Suivi de transplantation rénale (IRT TRE CHR) :

Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances (à différentes dates) d'au moins un médicament immunosuppresseur utilisé contre le rejet de transplantation rénale et inscrit sur la liste des médicaments remboursables, et personnes hospitalisées pour surveillance de transplantation rénale (quel que soit le niveau de sévérité) au cours des années n à n-4, et/ou personnes hospitalisées avec un diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR) ou diagnostic associé (DA) de présence de greffe de rein au cours des années n à n-4, et/ou personnes identifiées par un GHM (Groupe Homogène de Malades) de transplantation rénale (quel que soit le niveau de sévérité), ou un acte CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux) de transplantation du rein, ou du pancréas et du rein, au cours des années n-1 à n-4, et/ou ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n pour insuffisance rénale chronique. Le suivi de transplantation rénale prime sur la dialyse chronique, et la transplantation rénale prime sur le suivi de transplantation rénale. Les personnes inclues dans un de ces 3 groupes ont été exclues du groupe « Autres ALD » si cette autre ALD était en rapport avec un code CIM-10 allant de N00 à N99 (maladies de l'appareil génito-urinaire)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie

• Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.